

## FICHE PROGRAMME - FORMATION 2022

## « La nomenclature générale des actes infirmiers en HAD »

## Public et prérequis

Personne concernée par la facturation

Aucun pré requis

## Dates et lieux :

- ✓ 15 mars 2022 - Dinan
- ✓ 31 mai 2022 - St Malo
- ✓ 17 octobre 2022 - St Grégoire
- ✓ 22 novembre 2022 - Morlaix

Durée : 1 jour - 7 heures

## Formateurs

- ✓ Cadre Infirmier HAD

## Coût

Coût de la formation : 250 € /pers  
(Déjeuner inclus)

Possibilité d'intervenir en INTRA

## CONTEXTE

Dans le cadre des relations entre les HAD et leurs cabinets libéraux partenaires, il est capital d'avoir un langage de facturation identique et compris, et de maîtriser les règles de la cotation des actes de la NGAP (Nomenclature Générale des Actes professionnels).

Il s'agit de comprendre la cotation des actes et de s'y exercer, mais également de reposer le cadre d'une relation partenariale de qualité.

## OBJECTIFS

La formation permettra aux participants de :

- ✓ Préciser la tarification en HAD
- ✓ Maîtriser le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)
- ✓ Appliquer la bonne cotation pour sécuriser la collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes
- ✓ Développer un argumentaire pour promouvoir l'offre HAD

## SUIVI ET EVALUATION

- ✓ En amont de la formation, les participants renseignent un questionnaire « AMONT » visant à identifier leurs attentes pour une meilleure adaptation du formateur.
- ✓ Tout au long de la formation, le formateur vérifiera la bonne compréhension et l'acquisition des connaissances.
- ✓ A l'issue de la formation, les stagiaires seront évalués afin de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques, l'apport de connaissances et de compétences ainsi que leur satisfaction.
- ✓ A distance de la formation, un questionnaire interroge les participants sur la mise en œuvre opérationnelle des compétences et connaissances acquises, et des axes d'amélioration identifiés lors de la formation.

## Pédagogie

La démarche pédagogique est interactive, basée sur le partage d'expérience.

La formation utilisera différentes méthodes pédagogiques, et notamment :

- Apports théoriques / **rappel de connaissances** avec diaporama, quizz, tableaux de cotation, textes réglementaires.
- Des partages de pratiques et **expériences professionnelles**.
- Des cas pratiques et des exercices de cotation **pour maîtriser la bonne application de la cotation et de ses exceptions**.

## Support

Chaque participant reçoit un livret pédagogique regroupant les différents éléments de la formation ;

Un livret stagiaire est à disposition des participants.

## PROGRAMME

En préalable, la tarification en HAD

- ✓ Le financement de l'HAD et la rémunération de l'IDEL
- ✓ L'application volontaire de la nomenclature générale des actes professionnels

Le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels

- ✓ Les principes de base de la NGAP : actes ; déplacements ; nuits, dimanches et jours fériés ; tarifs
- ✓ Les forfaits pour acte intermédiaire, pour intervention sur demande du patient
- ✓ Les règles de cumuls d'actes autorisés - article 11B, et les actes dérogatoires

La mise en œuvre concrète de la NGAP en HAD

- ✓ La non-application de la règle des 11B : rémunération de tous les actes à 100%
- ✓ La rémunération en HAD de certains actes non prévus dans la NGAP
- ✓ La majoration pour coordination infirmière non applicable en HAD
- ✓ Mise en pratique : exercices d'application de la NGAP

La collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes

- ✓ Le cadre de la collaboration HAD/IDEL : convention cadre ; lettre de mission ; plan de soins....
- ✓ Le processus de facturation et les enjeux d'une gestion rigoureuse de la facturation

La promotion de l'offre HAD et le partenariat IDEL/HAD

- ✓ La promotion de l'offre HAD : les atouts d'une collaboration IDEL/HAD
- ✓ La négociation des forfaits : cas concrets

## ATTESTATION

Une évaluation de fin de formation est complétée par chaque participant à l'issue de la formation afin de mesurer l'atteinte des **objectifs pédagogiques fixés préalablement**. Une attestation de fin de formation **précisant la nature, les acquis et la durée de la session**, est remise au stagiaire par la Fondation AUB Santé à l'issue de la prestation.

Dans le cas où le stagiaire n'atteint que trop partiellement les objectifs, une attestation de présence à la formation lui est délivrée.

Un questionnaire de satisfaction mesure également le degré de satisfaction du stagiaire (animation et dynamique de groupe ; méthodes pédagogiques...).